

Des hommes et des murs : Réflexions introductives à l'approche de la mise en défense des communautés dans le Sud-Ouest à la fin du Moyen Âge.

Actes du séminaire d'archéologie des espaces médiévaux
du laboratoire Traces

Toulouse, 20 avril 2007

Guilhem FERRAND¹

Une image saisissante ouvre le film de Sergueï Eisenstein *Alexandre Nevski* : elle montre les squelettes des soldats morts au cours d'une bataille entre Russes et Mongols, quelques temps auparavant. Au milieu des os, quelques casques et des lances se distinguent aisément. Pour l'archéologue aujourd'hui, la guerre, ce sont ces restes, fragiles et ténus, enfouis dans la terre. Plus heureux, il peut disposer aussi de vestiges bâtis : les murs de Carcassonne ou ceux de La Couvertorade sont là pour témoigner, d'une autre manière, de la guerre. Pour l'historien, la guerre ce sont aussi des textes : des ordonnances, des comptes, des courriers échangés, des récits de bataille... Pour l'habitant de Rodez ou celui de Toulouse, pour le paysan du causse de Gramat ou celui des plaines du Lauragais, au cœur de la tourmente, du milieu du XIV^e siècle au milieu du XV^e siècle, la guerre, c'était quoi ? D'abord un sentiment : celui de la peur.

À Najac, en Rouergue, à l'automne 1356, la nouvelle de la défaite de Poitiers et de la capture du roi génère une grande inquiétude. Les comptes consulaires, conservés pour l'exercice 1356-1357, gardent la trace de l'émotion suscitée et de l'ampleur de la réaction. Début octobre, un habitant de la ville se rend à Villefranche-de-Rouergue pour savoir s'il est vrai que le roi et les gens de la cour ont bien été faits prisonniers. Un homme est envoyé auprès de deux chevaliers qui étaient à Poitiers pour se renseigner avec précision sur ce qui s'est passé². Le 9 octobre, deux des consuls se rendent à Caussade, où le comte d'Armagnac a réuni une assemblée pour réfléchir aux conséquences de l'événement³. Le 19 novembre, le juge mage vient visiter Najac et contrôler les défenses du lieu⁴. La peur oblige à ne pas laisser s'éloigner de la ville les hommes d'armes capables d'en assurer la défense militaire⁵. Le dernier jour du mois de novembre, plusieurs personnes viennent inspecter les réduits du bailliage⁶. Le 8 décembre, les consuls de Caylus font

¹ Allocataire-moniteur, Université de Toulouse, CNRS – Framespa/Terrae ; guilhem.ferrand@wanadoo.fr.

² A.D. Aveyron 2 E 178-8 (1356), f° 9 r° : « *Item lo XXI (sic – le 1^{er} ?) jorn de octobre anet en Berengüier R. a Vialafrancha per saber se era vers que lo rei fos pres am las gens de la cort ; venc s'en lo cer, e tornet la lendema que fo lo II jorn de octobre, quar los autres cossolatx foro aqui ; despendet los II jorns ___ VIII s. ; Item fo cosselh lo dih II jorn del dih mes que totz los cossolatx tramesesso un home a caval per saber am dos cavaliers que ero estatx a la presa del rei cossi era estat ; costet a nostra part ___ X s. »*

³ *Idem*, f° 9 v° : « *Item lo jorn dessus anero en P. d'Agexs, en Berengüier R. a Caussada on lo comte avia mandada jornada per aver cosselh de la presa del rei e d'aquí a Tholosa ___ [blanc]. »*

⁴ *Idem*, f° 10 v° : « *Item venc moss. lo jutge mage lo XIX jorn de novembre per vezitar lo loc e per regar[d]ar las clausuras ; tramesem lhi pa, vi, sivada e polalha ; costet ___ XXXI s. VI d. »*

⁵ *Idem*, f° 11 r° : « *Item fo voluntat del jutge que nos els cossols de Peirussa e de Vialanova tramesessem a Rodes an B. d'Armanbac una letra sua et outra nostra cotenens que hom no laiches anar home am armas fora dels dihs loxs per los perils que ero ; anet la Johan de Sant Fizel ; donem lhi per nostra part ___ X s. »*

⁶ *Idem*, f° 11 r° : « *Item lo jorn dessus venc a Naiac M^e Pos Mossiet e M^e Bertholmieu Rigal per comandamen del jutge per veire los reduhs del bailiatge ; trames lor hom pa e vi ; costet ___ VIII s. VIII d. »* - le texte ne permet pas de dire de quoi il s'agit précisément. Entendons par réduit, au sens large, un endroit fortifié.

savoir qu'ils ont entendu dire par plusieurs prisonniers que les Anglais voulaient se rendre à Najac ; l'information est aussi relayée par les consuls de Saint-Antonin-Noble-Val⁷. Début janvier, le comte d'Armagnac rappelle avec insistance que les instructions données pour la défense du château et sa surveillance doivent être suivies à la lettre⁸. La menace armée, plus précise, oblige, le 4 février, à renforcer le guet⁹. Le 7 février, le comte envoie plusieurs de ses représentants pour s'assurer de l'efficacité des structures mises en place¹⁰. Les comptes consulaires ne disent pas tout, mais montrent assez bien l'agitation, la réflexion, les rencontres et certaines des décisions prises. Ils ne disent pas tout, mais laissent entrevoir tout un champ d'interactions : le jeu des consuls, celui des autorités, celui des autres consulats ; le poids de l'information ; les modalités pratiques mises en œuvre – le guet au premier plan – et ses implications au quotidien ; l'utilisation de structures matérielles – les murs de fortification et les réduits – ; les frais engagés, etc.

D'une menace avérée ou supposée, découle donc un ensemble de décisions, d'attitudes et de pratiques. Celles-ci concourent à la mise en défense des populations et participent d'un processus complexe et mouvant. On ne peut ainsi réduire la mise en défense d'une communauté donnée à la seule édification de murs de fortification. La fortification, de l'ensemble de l'agglomération – des murs d'enceinte – ou d'une partie seulement de l'espace habité – une tour, l'église ou un fort –, n'est à la fois qu'un élément du processus et qu'une possibilité offerte, parmi d'autres, au nombre desquelles la négociation figure en bonne place. Il n'y a pas non plus une mise en défense définie une fois pour toutes. La politique initiée dans l'entourage du roi après la chevauchée du Prince Noir en 1355 et la défaite de Poitiers en 1356, demandant à toutes les communautés qui en avaient la possibilité de se fortifier, ne doit pas faire illusion et ne définit pas le processus. Nombre de villes et villages obtempèrent, certes ; cela ne les empêche pas, quelques années plus tard, de négocier avec l'ennemi, au gré des circonstances, un accord de non-agression – mise en défense d'un autre genre, mais tout aussi efficace. D'autres agglomérations n'ont pas suivi le mouvement, et sont restées ouvertes.

Vouloir comprendre ce qui s'est joué revient ainsi à essayer d'appréhender l'ensemble des éléments du processus, et à suivre dans le temps les différentes formes qu'il a pu revêtir. Pour y parvenir, l'archéologue et l'historien disposent souvent de fragments documentaires. Les vestiges spectaculaires conservés par endroits, l'enceinte de la ville haute à Carcassonne, par exemple (Fig. 1) ou celle de La Couvertorade (Fig. 2), souvent fortement remaniés, sont une exception. Si, ici et là, des éléments importants subsistent – l'église fortifiée à Anglars du Cayrol (Fig. 3) ou une porte, la Porte Neuve, à Saint-Côme d'Olt (Fig. 4), il faut souvent se contenter de traces plus ténues, et faire la part belle à ce qui ne s'est pas conservé, à l'image des buissons plantés au pied des murailles pour en protéger l'accès, comme à Rodez, par exemple. L'historien n'est pas forcément mieux loti. Les séries presque continues de comptes consulaires conservées à Rodez ou à Millau constituent là aussi l'exception. Elles permettent d'entrevoir des éléments du processus. Mais beaucoup de choses échappent, en particulier toute la part émotive du vécu de la guerre. Cette part-là, pourtant, explique l'essentiel. Comment faire, dès lors, pour approcher et comprendre la mise en défense des communautés ? C'est la question posée au cours d'une séance de travail organisée à Toulouse le 20 avril 2007 dans le cadre du séminaire d'archéologie des

⁷ *Idem*, f° 11 v° : « Item trameiro nos los cossols de Caslutz lo dia dessus una letra que els avio entendent per alcus prioniers que los Angles volio venir sobre nos ; donem al vailet ___ IIII s. ; Item trameiro nos los cossols de Sant Anthoni lo dia meteis una letra contenen la forma dessus ; donem al vailet ___ V s. »

⁸ *Idem*, f° 12 v° : « Item costet una letra que aportet M^r Johan Salart del comte contenen que la ordenansa facha per moss. Beraut sobre la velha e las sarraduras del castel de Naiac fos tenguda ; costet de far adordenar, laqual ordenet moss. Guilhem de Gramat ___ X s. »
Je ne suis pas sûr que le mot *castel* renvoie au château proprement dit. Il faut sans doute ici assimiler *castel* à la ville tout entière.

⁹ *Idem*, f° 13 v° : « Item lo dia dessus mesem e la tor del mercat VIII homes per gardar nueh e dia per los perills que hom nos avia mandatz ; estero hi XIII dias e XIII nuehs ; donava lor hom a quascu per dia e per nueh XX d. ; monto ___ IX l. VI s. VIII d. »

¹⁰ *Idem*, f° 13 v° : « Item lo VII jorn de fevrier venc lo thesaurier e moss. Guilhem de Garanbols a Naiac, que lor avia mandat B. d'Armanbac que vengusso per far metre lo loc en deffensa per lo perilh que hi sabia ; fetz lor hom la despessa un dia e una nueh ; costet ___ LX s. »

espaces médiévaux du laboratoire Traces. Cette journée avait pour objectif de définir les termes méthodologiques d'une étude de ce processus et de ses implications pour les communautés du Sud-Ouest français à la fin du Moyen Âge. Les différents intervenants se sont accordés sur plusieurs éléments, qui constituent autant de fils conducteurs et donnent sa cohérence au dossier.

Le premier trait commun est une réflexion sur les sources disponibles. Vincent Challet explore ainsi les voies documentaires d'une approche des individus et des communautés confrontés à la guerre, à ses manifestations ou aux peurs qu'elle engendre, en prêtant attention en particulier aux sources narratives et aux sources comptables. Mireille Mousnier et Roland Viader s'interrogent sur ce que les chartes de coutumes disent et ne disent pas de la guerre, considérée à la fois d'un point de vue théorique – comment un conflit est-il envisagé ? – et d'un point de vue conjoncturel – la charte peut-elle rendre compte d'une actualité militaire ? y parvient-elle ? -. Jacynth Crozier montre en quoi l'étude d'une structure matérielle défensive donnée – l'église fortifiée – peut révéler des éléments d'une politique menée par tel ou tel évêque. Je m'intéresse pour ma part aux données archéologiques concernant les enceintes urbaines et aux enjeux de la confrontation qui s'impose avec les sources écrites. L'ensemble de la réflexion sur la documentation aboutit logiquement à une interrogation sur la manière de faire.

Les différentes interventions convergent de la sorte vers l'idée que la documentation qui subsiste demande à être maniée avec précaution. En effet, il semble aux auteurs qu'un certain nombre d'*a priori* président à l'utilisation des archives du sol et des archives écrites. L'érection d'une enceinte est-elle en soi une réalité militaire correspondant systématiquement à une insécurité avérée et datable, ou à un sentiment d'insécurité, plus diffus et moins fondé chronologiquement ? Y a-t-il forcément un lien de cause à effet ? Pour évidente qu'elle soit, l'idée mérite cependant d'être vérifiée. C'est l'une des propositions de Vincent Challet : on parle d'insécurité, sans bien savoir précisément de quoi il s'est agi ; il faut y regarder de près, en ayant soin de distinguer entre ce qui ressort d'une insécurité réelle et ce qui ressort d'une insécurité imaginée. Mireille Mousnier et Roland Viader montrent avec pertinence que l'enceinte, dans la coutume mise par écrit, n'est pas systématiquement considérée comme une structure militaire défensive, mais joue aussi – surtout ? - un rôle d'identification de la communauté à un espace donné.

Un autre problème méthodologique se pose : si, par endroits, une documentation fournie permet de voir et de comprendre tel ou tel aspect des choses, ailleurs, ce n'est pas toujours possible. Dans ces conditions, comment faire cohabiter ce que l'on sait ici et ce que l'on ignore là ? N'y a-t-il pas danger à généraliser, ou à globaliser, à partir de quelques situations, à construire un système cohérent alors que les ruptures de continuité sont patentes ? Les cas étudiés ont-ils valeur exemplaire ? Sont-ils réellement représentatifs d'un ensemble homogène ? La solution réside sans doute dans un va-et-vient constant entre les études de cas et la vue d'ensemble. C'est du moins l'option retenue dans chacun des quatre articles.

Le problème documentaire et la réflexion méthodologique qui en découle mettent de cette manière au premier plan de l'étude une réflexion d'ordre épistémologique. Celle-ci apparaît aux yeux des auteurs à la fois comme un préalable essentiel et comme un puissant moteur au service de la recherche. La documentation conservée, en effet, n'est pas suffisante pour appréhender la totalité du processus. Pourtant, la prise en compte des lacunes, la mise au jour des *a priori* qui perturbent le travail de l'historien ou de l'archéologue, la réflexion comparative dans un champ chronologique largement ouvert, permettent de donner les moyens au chercheur, malgré les difficultés sérieuses qui entravent l'étude, de comprendre le phénomène et transforment les faiblesses et les manques en points d'ancrage solides de l'analyse.

Au final, ce que les différents intervenants proposent, c'est une réorientation du regard. Celle-ci privilégie non plus ceux qui font la guerre, mais ceux qui la subissent. Elle invite à

reconsidérer des phénomènes définis *a priori* comme spécifiques à un conflit, et propose d'ouvrir largement le champ chronologique à explorer, en quête de phénomènes similaires ou ressemblants. La comparaison semble à même de révéler certains ressorts des mécanismes à l'œuvre, loin des images d'Épinal. La réorientation du regard offre une nouvelle lecture des chartes de coutumes, qui dessine des structures défensives investies d'une forte charge identitaire pour le groupe qui les construit et les entretient. Elle examine les églises fortifiées non plus comme l'expression d'une réaction villageoise face à l'insécurité, mais comme les éléments structurants du territoire de l'évêque, englobés dans la politique défensive que celui-ci conduit et qui dépasse les seuls intérêts des communautés concernées. Enfin, cette réorientation du regard appréhende les structures défensives urbaines et rurales non plus comme des réalisations séparées, mais comme les révélateurs de politiques défensives différenciées, celles – nombreuses – des communautés, et celles – tout aussi nombreuses – des autorités.

Le séminaire du 20 avril 2007 a permis de définir certains des enjeux du problème tel qu'il se pose aux yeux des cinq intervenants. Axé sur la documentation et la manière de s'en servir, il a établi les bases solides d'une enquête renouvelée. Cette approche méthodologique ne distingue pas à proprement parler entre ce qui ressort du champ strict de l'histoire et ce qui ressort de celui de l'archéologie. L'un des objectifs affichés du séminaire, sur lequel tous les participants se sont accordés sans discussion, était de réfléchir à la manière d'aborder l'étude d'un problème, en sollicitant toutes les sources qui permettraient de concourir à sa résolution, quelle que soit leur provenance. Les articles qui suivent rendent bien compte de cet état d'esprit et démontrent qu'une étude sérieuse de la question de la mise en défense des communautés passe d'abord et avant tout par la disparition des clivages disciplinaires.

L'usage de la revue veut qu'une bibliographie sélective suive l'introduction d'un dossier thématique. Chacun des articles livre sur la question qu'il aborde la bibliographie essentielle. Leur teneur dispense donc d'une recension initiale des ouvrages et des articles à lire sur le sujet.